

RABASKA



GESTION DES RISQUES D'HOMICIDE
CONJUGAL ET INTRAFAMILIAL
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

COMMENT ÉVALUER LE RISQUE?
QUAND FAIRE APPEL À RABASKA?



T 819 444-8737
info@rabaska-at.com
www.rabaska-at.com

COMMENT ET QUAND

UTILISER LES

COORDONNATEURS RÉGIONAUX

POUR LA GESTION D'UN RISQUE

D'HOMICIDE CONJUGAL OU INTRAFAMILIAL
(AVEC OU SANS RISQUE SUICIDAIRE)

1

CONTACT AVEC UNE PERSONNE VICTIME, UNE PERSONNE AYANT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS OU DES ENFANTS EXPOSÉS

Situation à haut risque d'homicide conjugal ou intrafamilial, menace à la vie :

Se référer à son répondant institutionnel



2

RÉPONDANT INSTITUTIONNEL DANS L'ORGANISATION



Évaluation de la situation par le répondant institutionnel et l'intervenant qui vit la situation

Selon l'évaluation

- Gestion interne du risque
- Le répondant appelle un coordonnateur régional



3

COORDONNATEURS RÉGIONAUX T 819 444-8737



Discussion non nominative et évaluation du risque d'homicide conjugal ou intrafamilial

Selon l'évaluation

- Élaboration d'un plan d'intervention concerté (situation à risque élevé)
- Déclenchement d'une cellule de crise (risque sérieux)



4

CELLULE DE CRISE



Convocation des répondants institutionnels concernés, en 24 à 48 heures ouvrables, par les coordonnateurs régionaux
Partage des renseignements nécessaires pour prévenir l'homicide et/ou des blessures graves suivi ou non d'un suicide